

Konferenz der kantonalen Geoinformations- und Katasterstellen Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre Conferenza dei servizi cantonali per la Geoinformazione e del Catasto Conferenza dals posts chantunals da Geoinfurmaziun e Cataster

Office fédéral de topographie COSIG

Stratégie GeoStandards.ch

Comité de pilotage GeoStandards.ch – version 1.0 du 7 juin 2021

1 Situation initiale

Les principaux objectifs de GeoStandards.ch sont la standardisation durable et axée utilisateur dans le domaine de la géoinformation en Suisse ainsi que la commande efficace du développement de solutions et d'outils logiciels dans le cadre de LGéo et de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG).

Les activités liées à la géostandardisation doivent être menées en tenant compte de l'évolution technique et en appliquant les normes nationales et internationales de sorte à créer progressivement une INDG efficace et porteuse d'avenir.

En plus d'autres sources de financement, les « moyens dédiés à la INDG » Constituent des moyens de financement supplémentaires pour le domaine de la géostandardisation. Pour pouvoir obtenir à long terme l'effet maximal, les travaux financés par ces moyens doivent être adaptés aux besoins du paysage suisse de la géoinformatique et suivre les consignes stratégiques correspondantes.

2 Bases

Les dispositions légales, consignes stratégiques globales et les potentiels d'optimisation définis dans le paysage suisse de la géostandardisation ci-dessous servent de bases à la stratégie GeoStandards.ch :

- Confédération suisse : LGéo ↗, OGéo ↗, OGéo-swisstopo ↗
- Confédération suisse : Stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023 /
- Confédération suisse + DTAP : Stratégie suisse pour la géoinformation /
- Conférence des gouvernements cantonaux : directives des cantons sur l'administration numérique /
- Confédération suisse : Plan d'action Suisse numérique
- Canton de Glaris + canton de Soleure : prise de position « INTERLIS-Biotop » /

3 Finalité et champ d'application

La stratégie GeoStandards.ch fournit le cadre général pour toutes les activités au sein de la nouvelle organisation GeoStandards.ch. La stratégie détermine selon quels principes le leadership thématique, le bureau exécutif et le comité opérationnel travaillent ensemble. La stratégie définit ainsi comment le paysage suisse de la géoinformatique, y compris INTERLIS, doit se développer dans les cinq à dix prochaines années.

4 Principes fondamentaux de la stratégie

Les objectifs suivants, découlant de la stratégie suisse de cyberadministration - en sont le fondement :

- favoriser la numérisation et la mise en réseau des institutions publiques ;
- atteindre efficience et transparence ;
- se concentrer, pour tous les travaux, sur une utilité pour un large public ;
- établir des structures et processus organisationnels ;
- assurer la viabilité future de la standardisation.

De ces objectifs et des autres sources citées au chapitre 2 découlent les principes stratégiques de GeoStandards.ch. Ayant tous la même priorité, ils sont les suivants :

- GeoStandards.ch encourage la numérisation de l'administration et de tiers intéressés au moyen de processus, données et services automatisés et standardisés. D'autres conditions-cadres techniques (architecture par ex.) doivent être définies séparément.
- II. L'accent est mis sur le développement d'outils logiciels à l'utilité prouvée et d'une grande convivialité. Des solutions innovantes et à code source libre sont à privilégier car elles favorisent le mieux une utilisation large.
- III. Les **résultats des travaux**, tels que concepts, recommandations, standards, code source et documentations, sont **de manière générale ouverts et librement disponibles et documentés** selon les règles usuelles.
- IV. La viabilité future de la standardisation est favorisée par des outils documentés de manière exhaustive, développés conformément aux exigences et largement soutenus.
- V. La transparence est de mise pour toutes les questions techniques, organisationnelles, financières et personnelles. Si des personnes du secteur privé participent à l'organisation, il faut veiller à ce qu'elles ne soient ni avantagées ni désavantagées lors de l'octroi de fonds publics. Les éventuels conflits d'intérêts doivent être clarifiés et évités au moyen de règlementations correspondantes dans le manuel d'organisation. Le principe d'égalité de traitement s'applique pour les marchés publics.
- VI. La **formation initiale et continue ainsi que le soutien** sont des facteurs de succès essentiels, à encourager fortement.
- VII. Les activités liées aux géodonnées de base, modèles de données et leur application implémentent la **méthode basée sur un modèle** (avec INTERLIS et les outils logiciels correspondants) pour résoudre les problèmes d'interopérabilité.
- VIII. Les **normes et standards** dans le cadre des infrastructures de géodonnées doivent être observés et développés (par ex. métadonnées, géoservices) du point de vue de la **Suisse mais aussi sur le plan international**.

